0209
M-M. H

MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

ARRETE DE DE REOUVERTURE D'UN GITE SUITE A LA MISE EN CONFORMITE DE L'ETABLISSEMENT

N° 104/26

Madame le Maire de la commune d'OUZOUER SUR LOIRE,

Considérant l'arrêté n° 78/26 du 09/07/2026 mettant en demeure le gîte du Figuier, situé au 270 route d'Orléans, de fermeture administrative et de mise en conformité avec la règlementation incendie correspondant aux établissements de 5ème catégorie avec une capacité inférieur à 15 couchages.
Considérant la visite du gite du Figuier par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement d'Orléans qui s'est tenue en date du 29 septembre 2026 ;
Considérant la mise en conformité des lieux suivant les préconisations du rapport de la Commission ;

ARRÊTE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la construction et de l'habitation ;
Vu le décret n°95-960 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Article 1 : L'établissement suivant sera réouvert au public, à compter du 30 septembre 2026 :

Intitulé de l'établissement : GITE DU FIGUIER
Type : Hébergement touristique,
Catégorie : sans,
Sis : 270 Route d'Orléans ;

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, une copie sera affichée en mairie et une copie sera transmise au préfet ainsi qu'au commandant de la brigade de gendarmerie ou au directeur départemental de la sécurité publique.

Fait à OUZOUER SUR LOIRE, le 30 septembre 2026.

Le Maire,
Marie-Madeleine HAMARD

MAIRIE d'OUZOUER-s/LOIRE (Loiret)